



CASTELBAJAC & LA FOUCHARDIERE

SARL au capital de 7500 € - RCS Mont de Marsan 451 737 035 000 19

Siège social : 20 place du Commerce 40800 Aire sur l'Adour

Tél : 05 58 71 90 30 - E-mail : airesurladour@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 81 451 737 035 – Titre: Agent immobilier –

Carte professionnelle n° CPI 4001 2016 000 004 059 délivrée par la préfecture de Mont-de-Marsan

Activité: Transaction Garantie financière Transaction : Groupama Vespieren 5 rue du Centre

93199 Noisy-le-Grand

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION –

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 01 Avril 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 00 000 à 45 000 €	FORFAIT	5 000 €
De 45 001 à 100 000 €		9 %
De 100 001 à 150 000 €		8 %
De 150 001 à 250 000 €		7 %
De 250 001 à 500 000 €		6 %
De 500 001 et au-dessus		5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01 Avril 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 et meublés

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

12% TTC du montant du loyer annuel hors charges.

Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.

Baux commerciaux et professionnels : 12% du loyer annuel hors charges à la charge du locataire